



Québec, le 22 septembre 2022

PAR COURRIEL

**Objet : Demande d'accès à des documents administratifs**  
**Notre dossier : 16310/21-506**

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir les documents suivants :

- Tout document faisant état du budget alloué, des évaluations de coûts, des révisions de budget des six écoles du projet Lab-école de 2017 à 2021;
- Une copie des réponses aux demandes d'accès à l'information formulées à ce sujet par d'autres demandeurs au cours de la dernière année.

Nous portons à votre connaissance que certains documents visés par votre demande ont été diffusés en réponse à la demande d'accès 21-299. Nous vous invitons à les consulter à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/reponses-aux-demandes-dacces-a-linformation-janvier-a-mars-2022-1/?a=a&cHash=558e0dd6c4e03bf8601e97f9b816a1d7>

Vous trouverez ci-annexé d'autres documents devant répondre au premier point de votre demande. Toutefois, il est important de prendre en compte que les documents contenant des estimations contiennent des renseignements qui ont pu évoluer dans le temps.

Aussi, des renseignements personnels confidentiels ainsi que des renseignements techniques et financiers qui pourraient procurer un avantage à une personne ont été caviardés conformément aux articles 21, 22, 53, 54, 56 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, (RLRQ, chapitre A-2.1 ci-après « la Loi »).

...2

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt  
IB/JG/mc

p.j. 38

Québec, le 28 juin 2018

Madame Manon Robitaille  
Présidente  
Commission scolaire de la Capitale  
1900, rue Côté  
Québec (Québec) G1N 3Y5

Madame la Présidente,

Conformément au Plan québécois des infrastructures 2018-2028 et aux règles budgétaires d'investissements 2018-2019 à 2020-2021, je vous informe qu'une aide financière de 16 853 002 \$ est accordée à la Commission scolaire de la Capitale pour les projets d'ajout d'espace détaillés en annexe.

À cette aide pourra s'ajouter un soutien financier de 2 000 000 \$ dans le cadre du Lab-École pour l'un des projets et une bonification de 1 716 275 \$ pour la mise en œuvre de solutions architecturales ou d'ingénierie permettant de soutenir la réussite éducative et le développement durable, portant ainsi la contribution financière maximale du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à 18 569 277 \$. L'octroi de la bonification est toutefois conditionnel à l'approbation préalable du Ministère et devra faire l'objet d'une justification détaillée à l'étape de conception du projet.

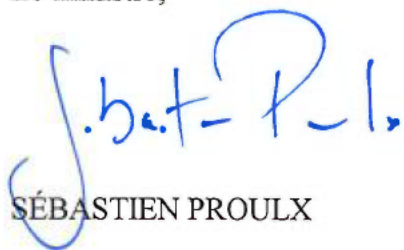
Le versement de l'aide financière requiert la signature de conventions d'aide financière qui contiendront les exigences à respecter. Ces conventions, qui vous seront transmises par le Ministère, entreront en vigueur à la date de la présente, sous réserve de leur signature par toutes les parties.

...2

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera organisée ultérieurement par la Direction des communications du Ministère, en concertation avec la Commission scolaire et conformément aux conventions d'aide financière.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le ministre,



SÉBASTIEN PROULX

p. j. 2

c. c. M. André Drolet, député de Jean-Lesage  
M<sup>me</sup> Véronique Tremblay, députée de Chauveau



**Projet retenu : Construction d'une école primaire à Québec**

**COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE (732)**

**1. Description**

Construction d'une école primaire pouvant accueillir deux groupes d'éducation préscolaire et douze groupes d'enseignement primaire à Québec (secteur Limoilou), en remplacement du projet d'agrandissement de l'école de la Grande-Hermine (ajout de dix classes)

**2. Financement**

CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE (MEES)		AUTRE SOURCE DE FINANCEMENT (PQI 2017-2027)		REMBOURSEMENT DES TAXES	COÛT TOTAL DU PROJET
7 467 529 \$		6 849 316 \$		928 739 \$	15 245 584 \$
Aide financière accordée <sup>1</sup>	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement durable	Aide financière accordée	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement durable		
4 971 107 \$	496 422 \$	6 113 802 \$	735 514 \$		
	2 000 000 \$				

1. Un montant de 693 197 \$, inclus dans l'aide financière accordée, est alloué immédiatement pour les plans et devis.  
 2. Les conditions relatives à l'utilisation de cette source de financement seront transmises prochainement.



Québec, le 26 mars 2021

Monsieur Pierre Lapointe  
Directeur général  
Centre de services scolaire de la Capitale  
1900, rue Côté  
Québec (Québec) G1N 3Y5

Monsieur le Directeur général,

Dans le cadre des plans québécois des infrastructures 2017-2027, 2018-2028 et 2019-2029, le ministère de l'Éducation a autorisé le Centre de services scolaire de la Capitale à construire une école primaire de 20 classes dans le secteur de Limoilou.

À la suite de l'ouverture des soumissions de ce projet, je vous informe que j'accorde au Centre de services scolaire une aide financière supplémentaire de 4 613 290 \$, portant ainsi la participation totale du Ministère à 24 034 001 \$.

Cette aide financière supplémentaire complète le financement octroyé par le Ministère dans le cadre de ce projet. La Direction générale des infrastructures vous fera parvenir un addenda à la convention d'aide financière.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Jean-François Roberge

c. c. M<sup>me</sup> Geneviève Guilbault, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

Québec, le 31 mai 2019

Madame Manon Robitaille  
Présidente  
Commission scolaire de la Capitale  
1900, rue Côté  
Québec (Québec) G1N 3Y5

Madame la Présidente,

Dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2018-2028, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a autorisé la Commission scolaire de la Capitale à construire une école primaire de 14 classes, à Québec.

À la suite de l'analyse de votre demande d'aide financière additionnelle pour ce projet Lab-École, je vous informe que j'accorde à votre commission scolaire une aide financière supplémentaire maximale de 5 103 866 \$, incluant 2 703 866 \$ destinés à la construction de cinq classes additionnelles, soit une pour le préscolaire et quatre pour le primaire, portant ainsi la contribution financière totale du Ministère à 19 420 711 \$.

Le versement de cette somme est conditionnel à la signature d'un addenda à la convention d'aide financière, qui vous sera transmis par la Direction générale des infrastructures du Ministère.

Avant l'attribution du contrat de construction, vous devrez produire une note d'information, incluant notamment la durée et les coûts de construction. Cette note devra être soumise au Ministère pour approbation.

... 2

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera organisée ultérieurement par la Direction des communications du Ministère, en concertation avec votre commission scolaire.

Pour tout renseignement additionnel, vos représentants sont invités à communiquer avec la Direction générale des infrastructures.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le ministre,



JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

c. c. M<sup>me</sup> Natacha Jean, directrice générale, Lab-École

Québec, le 28 juin 2018

Monsieur Claude Lessard  
Président  
Commission scolaire du Chemin-du-Roy  
1515, rue Sainte-Marguerite  
Case postale 100  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5E7

Monsieur le Président,

Conformément au Plan québécois des infrastructures 2018-2028 et aux règles budgétaires d'investissements 2018-2019 à 2020-2021, je vous informe qu'une aide financière de 3 954 694 \$ est accordée à la Commission scolaire du Chemin-du-Roy pour le projet d'ajout d'espace détaillé en annexe.

À cette aide pourra s'ajouter un soutien financier de 2 000 000 \$ dans le cadre du Lab-École et une bonification de 485 065 \$ pour la mise en œuvre de solutions architecturales ou d'ingénierie permettant de soutenir la réussite éducative et le développement durable, portant ainsi la contribution financière maximale du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à 6 439 759 \$. L'octroi de la bonification est toutefois conditionnel à l'approbation préalable du Ministère et devra faire l'objet d'une justification détaillée à l'étape de conception du projet.

Le versement de l'aide financière requiert la signature d'une convention d'aide financière qui contiendra les exigences à respecter. Cette convention, qui vous sera transmise par le Ministère, entrera en vigueur à la date de la présente, sous réserve de sa signature par toutes les parties.

...2

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera organisée ultérieurement par la Direction des communications du Ministère, en concertation avec la Commission scolaire et conformément à la convention d'aide financière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre,



SÉBASTIEN PROULX

p. j. 1

c. c. M<sup>me</sup> Julie Boulet, ministre responsable de la région de la Mauricie  
M. Marc H. Plante, député de Maskinongé

**Projet retenu : Agrandissement de l'école Saint-Joseph**

**COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY (741)**

**1. Description**

Agrandissement de l'école Saint-Joseph (ajout de quatre classes et d'un service de garde), située à Maskinongé

**2. Financement**

CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE (MEES)		REMBOURSEMENT DES TAXES	COÛT TOTAL DU PROJET
6 439 759 \$		334 580 \$	6 774 339 \$
Aide financière accordée <sup>1</sup>	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement durable		
3 954 694 \$	485 065 \$		
	Lab-École <sup>2</sup>		
	2 000 000 \$		

1. Un montant de 298 037 \$, inclus dans l'aide financière accordée, est alloué immédiatement pour les plans et devis.  
 2. Les conditions relatives à l'utilisation de cette source de financement seront transmises prochainement.



Québec, le 31 mai 2019

Monsieur Claude Lessard  
Président  
Commission scolaire du Chemin-du-Roy  
1515, rue Sainte-Marguerite  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5E7

Monsieur le Président,

Dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2018-2028, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a autorisé la Commission scolaire du Chemin-du-Roy à agrandir de quatre classes et d'un service de garde l'école Saint-Joseph, située à Maskinongé.

À cet effet, j'ai le plaisir de vous informer que la Commission scolaire est autorisée à instituer un concours d'architecture qui permettra de sélectionner la meilleure proposition architecturale pour favoriser le bien-être des élèves et du personnel scolaire.

Afin de respecter le cadre législatif, une dérogation en vertu du deuxième alinéa de l'article 25 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1) est nécessaire pour permettre l'organisation d'un concours d'architecture. Cette dérogation permet de remplacer le processus d'appel d'offres par le *Règlement pour les concours d'architecture* élaboré par le Lab-École.

Votre commission scolaire mandatera le Lab-École au moyen d'un contrat pour être accompagnée dans le cadre du concours d'architecture, et ce, à titre gratuit.

... 2



Avant l'attribution du contrat de construction, vous devrez produire une note d'information, incluant notamment la durée et les coûts de construction. Cette note devra être soumise par le Ministère au Secrétariat du Conseil du trésor pour approbation.

Par ailleurs, à la suite de l'analyse de votre demande d'aide financière additionnelle pour ce projet, je vous informe que j'accorde à votre commission scolaire une aide financière supplémentaire maximale de 1 800 000 \$, incluant 1 000 000 \$ destinés à la construction d'une classe d'éducation préscolaire additionnelle, portant ainsi la contribution financière totale du Ministère à 8 239 759 \$.

Le versement de cette somme est conditionnel à la signature d'un addenda à la convention d'aide financière, qui vous sera transmis par la Direction générale des infrastructures du Ministère.

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera organisée ultérieurement par la Direction des communications du Ministère, en concertation avec votre commission scolaire.

Pour tout renseignement additionnel, vos représentants sont invités à communiquer avec la Direction générale des infrastructures.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre,

  
JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

p. j. 1

c. c. M<sup>me</sup> Natacha Jean, directrice générale, Lab-École  
M. Simon Allaire, député de Maskinongé

Québec, le 28 juin 2021

Monsieur Luc Galvani  
Directeur général  
Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy  
1515, rue Sainte-Marguerite  
Case postale 100  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5E7

Monsieur le Directeur général,

Dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2018-2028, le ministère de l'Éducation a autorisé le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy à agrandir l'école primaire Saint-Joseph, située à Maskinongé (projet Lab-École).

À la suite de l'ouverture des soumissions de ce projet, je vous informe que j'accorde au projet une somme supplémentaire de 8 347 306 \$, portant ainsi la contribution totale du Ministère à 16 587 065 \$.

Cette somme complète le financement versé par le Ministère dans le cadre de ce projet. La Direction générale des infrastructures vous fera parvenir un addenda à la convention d'aide financière.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.



Jean-François Roberge

c. c. M. Jean Boulet, ministre responsable de la région de la Mauricie  
M. Simon Allaire, député de Maskinongé

Québec, le 28 juin 2018

Monsieur Gaston Rioux  
Président  
Commission scolaire des Phares  
435, avenue Rouleau  
Rimouski (Québec) G5L 8V4

Monsieur le Président,

Conformément au Plan québécois des infrastructures 2018-2028 et aux règles budgétaires d'investissements 2018-2019 à 2020-2021, je vous informe qu'une aide financière de 14 070 189 \$ est accordée à la Commission scolaire des Phares pour le projet d'ajout d'espace détaillé en annexe.

À cette aide pourra s'ajouter un soutien financier de 2 000 000 \$ dans le cadre du Lab-École et une bonification 1 812 354 \$ pour la mise en œuvre de solutions architecturales ou d'ingénierie permettant de soutenir la réussite éducative et le développement durable, portant ainsi la contribution financière maximale du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à 17 882 543 \$. L'octroi de la bonification est toutefois conditionnel à l'approbation préalable du Ministère et devra faire l'objet d'une justification détaillée à l'étape de conception du projet.

Le versement de l'aide financière requiert la signature d'une convention d'aide financière qui contiendra les exigences à respecter. Cette convention, qui vous sera transmise par le Ministère, entrera en vigueur à la date de la présente, sous réserve de sa signature par toutes les parties.

...2

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera organisée ultérieurement par la Direction des communications du Ministère, en concertation avec la Commission scolaire et conformément à la convention d'aide financière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Proulx', is written over the printed name.

SÉBASTIEN PROULX

p. j. 1

c. c. M. Jean D'Amour, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent

---

**Projet retenu : Construction d'une école primaire à Rimouski**

---

**COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES (712)**

**1. Description**

Construction d'une école primaire pouvant accueillir trois groupes d'éducation préscolaire et dix-huit groupes d'enseignement primaire à Rimouski

**2. Financement**

CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE (MEES)		REMBOURSEMENT DES TAXES	COÛT TOTAL DU PROJET
17 882 543 \$		1 197 907 \$	19 080 450 \$
Aide financière accordée <sup>1</sup>	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement durable		
14 070 189 \$	1 812 354 \$		2 000 000 \$
	Lab-École <sup>2</sup>		

---

1. Un montant de 865 801 \$, inclus dans l'aide financière accordée, est alloué immédiatement pour les plans et devis.  
2. Les conditions relatives à l'utilisation de cette source de financement seront transmises prochainement.

Québec, le 31 mai 2019

Monsieur Gaston Rioux  
Président  
Commission scolaire des Phares  
435, avenue Rouleau  
Rimouski (Québec) G5L 8V4

Monsieur le Président,

Dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2018-2028, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a autorisé la Commission scolaire des Phares à construire une école primaire de 21 classes à Rimouski.

À cet effet, j'ai le plaisir de vous informer que la Commission scolaire est autorisée à instituer un concours d'architecture qui permettra de sélectionner la meilleure proposition architecturale pour favoriser le bien-être des élèves et du personnel scolaire.

Afin de respecter le cadre législatif, une dérogation en vertu du deuxième alinéa de l'article 25 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1) est nécessaire pour permettre l'organisation d'un concours d'architecture. Cette dérogation permet de remplacer le processus d'appel d'offres par le *Règlement pour les concours d'architecture* élaboré par le Lab-École.

Votre commission scolaire mandatera le Lab-École au moyen d'un contrat pour être accompagnée dans le cadre du concours d'architecture, et ce, à titre gratuit.

... 2



Avant l'attribution du contrat de construction, vous devrez produire une note d'information, incluant notamment la durée et les coûts de construction. Cette note qui devra être soumise par le Ministère au Secrétariat du Conseil du trésor pour approbation.

Par ailleurs, à la suite de l'analyse de votre demande d'aide financière additionnelle pour ce projet, je vous informe que j'accorde à votre commission scolaire une aide financière supplémentaire maximale de 7 100 000 \$, incluant 3 700 000 \$ destinés à la construction de quatre classes d'éducation préscolaire additionnelles, portant ainsi la contribution financière totale du Ministère à 24 982 542 \$.

Le versement de cette somme est conditionnel à la signature d'un addenda à la convention d'aide financière, qui vous sera transmis par la Direction générale des infrastructures du Ministère.

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera organisée ultérieurement par la Direction des communications du Ministère, en concertation avec votre commission scolaire.

Pour tout renseignement additionnel, vos représentants sont invités à communiquer avec la Direction générale des infrastructures.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre,



JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

p.j. 1

c. c. M<sup>me</sup> Natacha Jean, directrice générale, Lab-École

Québec, le 29 octobre 2021

Madame Madeleine Dugas  
Directrice générale  
Centre de services scolaire des Phares  
435, avenue Rouleau  
Rimouski (Québec) G5L 8V4

Madame la Directrice générale,

Dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2018-2028, le ministère de l'Éducation autorisait le Centre de services scolaire des Phares à construire une école primaire à Rimouski.

À la suite de l'ouverture des soumissions reçues pour ce projet, je vous informe que j'accorde au Centre de services scolaire une aide financière supplémentaire de 19 344 716 \$.

Cette somme additionnelle complète le financement alloué à ce projet par le Ministère. La Direction générale des infrastructures transmettra au Centre de services scolaire un addenda à la convention d'aide financière.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.



Jean-François Roberge

c. c. M<sup>me</sup> Caroline Proulx, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent



Québec, le 31 mai 2019

Madame Liz S. Gagné  
Présidente  
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay  
36, rue Jacques-Cartier Est  
Saguenay (Québec) G7H 1W2

Madame la Présidente,

Dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2018-2028, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a autorisé la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay à transformer et à sécuriser les lieux de l'école Antoine-de-Saint-Exupéry, située à Saguenay.

À la suite de votre demande visant à modifier la portée de projet, j'ai le plaisir de vous informer que la Commission scolaire est autorisée à agrandir et à réaménager l'école Marguerite-D'Youville. Ainsi, une aide financière maximale de 12 524 489 \$ vous est accordée, incluant 1 000 000 \$ destinés à la construction d'une classe d'éducation préscolaire additionnelle, portant ainsi la contribution financière totale du Ministère à 15 524 489 \$.

Le versement de cette somme est conditionnel à la signature d'un addenda à la convention d'aide financière, qui vous sera transmis par la Direction générale des infrastructures du Ministère.

Par ailleurs, la Commission scolaire est autorisée à instituer un concours d'architecture qui permettra de sélectionner la meilleure proposition architecturale pour favoriser le bien-être des élèves et du personnel scolaire.

... 2

Québec, le 26 février 2021

Madame Chantale Cyr  
Directrice générale  
Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay  
36, rue Jacques-Cartier Est  
Chicoutimi (Québec) G7H 1W2

Madame la Directrice générale,

Dans le cadre des plans québécois des infrastructures 2018-2028 et 2019-2029, le ministère de l'Éducation a autorisé le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay à démolir et à reconstruire l'école Marguerite-D'Youville afin d'en faire une école primaire pouvant accueillir trois groupes d'éducation préscolaire et douze groupes d'enseignement primaire.

À la suite de l'ouverture des soumissions de ce projet, je vous informe que j'accorde au Centre de services scolaire une somme supplémentaire de 3 465 724 \$, portant ainsi le total de la contribution du Ministère à 18 990 213 \$.

Ce montant complète le financement alloué à ce projet par le Ministère. À cet effet, la Direction générale des infrastructures vous fera parvenir un addenda à la convention d'aide financière.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.



Jean-François Roberge

c. c. M<sup>me</sup> Andrée Laforest, ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Québec, le 28 juin 2018

Monsieur Paul Sarrazin  
Président  
Commission scolaire du Val-des-Cerfs  
55, rue Court  
Case postale 9000  
Granby (Québec) J2G 9H7

Monsieur le Président,

Conformément au Plan québécois des infrastructures 2018-2028 et aux règles budgétaires d'investissements 2018-2019 à 2020-2021, je vous informe qu'une aide financière de 10 051 664 \$ est accordée à la Commission scolaire du Val-des-Cerfs pour le projet d'ajout d'espace détaillé en annexe.

À cette aide pourra s'ajouter un soutien financier de 2 000 000 \$ dans le cadre du Lab-École et une bonification de 1 186 709 \$ pour la mise en œuvre de solutions architecturales ou d'ingénierie permettant de soutenir la réussite éducative et le développement durable, portant ainsi la contribution financière maximale du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à 13 238 373 \$. L'octroi de la bonification est toutefois conditionnel à l'approbation préalable du Ministère et devra faire l'objet d'une justification détaillée à l'étape de conception du projet.

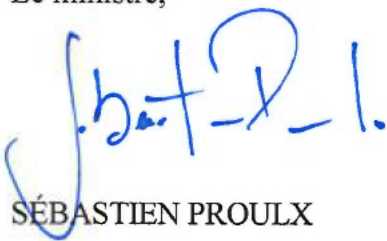
Le versement de l'aide financière requiert la signature d'une convention d'aide financière qui contiendra les exigences à respecter. Cette convention, qui vous sera transmise par le Ministère, entrera en vigueur à la date de la présente, sous réserve de sa signature par toutes les parties.

...2

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera organisée ultérieurement par la Direction des communications du Ministère, en concertation avec la Commission scolaire et conformément à la convention d'aide financière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre,



SÉBASTIEN PROULX

p.j. 1

c. c. M<sup>me</sup> Lucie Charlebois, ministre responsable de la région de la Montérégie

**Projet retenu : Construction d'une école primaire à Granby**

**COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS (866)**

**1. Description**

Construction d'une école primaire pouvant accueillir deux groupes d'éducation préscolaire et douze groupes d'enseignement primaire à Shefford

**2. Financement**

CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE (MEES)		REMBOURSEMENT DES TAXES	COÛT TOTAL DU PROJET
13 238 373 \$		847 130 \$	14 085 503 \$
Aide financière accordée <sup>1</sup>	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement durable		
10 051 664 \$	1 186 709 \$		2 000 000 \$
	Lab-École <sup>2</sup>		

1. Un montant de 656 465 \$, inclus dans l'aide financière accordée, est alloué immédiatement pour les plans et devis.  
 2. Les conditions relatives à l'utilisation de cette source de financement seront transmises prochainement.



Québec, le 31 mai 2019

Monsieur Paul Sarrazin  
Président  
Commission scolaire du Val-des-Cerfs  
55, rue Court  
Case postale 9000  
Granby (Québec) J2G 9H7

Monsieur le Président,

Dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2018-2028, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a autorisé la Commission scolaire du Val-des-Cerfs à construire une école primaire de 14 classes, à Shefford.

À cet effet, j'ai le plaisir de vous informer que la Commission scolaire est autorisée à instituer un concours d'architecture qui permettra de sélectionner la meilleure proposition architecturale pour favoriser le bien-être des élèves et du personnel scolaire.

Afin de respecter le cadre législatif, une dérogation en vertu du deuxième alinéa de l'article 25 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1) est nécessaire pour permettre l'organisation d'un concours d'architecture. Cette dérogation permet de remplacer le processus d'appel d'offres par le *Règlement pour les concours d'architecture* élaboré par le Lab-École.

Votre commission scolaire mandatera le Lab-École au moyen d'un contrat pour être accompagnée dans le cadre du concours d'architecture, et ce, à titre gratuit.

... 2



Québec, le 3 juillet 2019

Monsieur Paul Sarrazin  
Président  
Commission scolaire du Val-des-Cerfs  
55, rue Court  
Case postale 9000  
Granby (Québec) J2G 9H7

Monsieur le Président,

Je vous informe qu'une aide financière de 2 604 639 \$ est accordée à votre commission scolaire dans le but d'améliorer votre offre de services, en permettant l'ajout de classes d'éducation préscolaire à un projet d'ajout d'espace autorisé dans le cadre d'un plan québécois des infrastructures antérieur. Les détails relatifs à cette annonce se trouvent en annexe.

Cette aide financière inclut une bonification pour la mise en œuvre de solutions architecturales ou d'ingénierie permettant de soutenir la réussite éducative et le développement durable. Son octroi est toutefois conditionnel à l'approbation préalable du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et devra faire l'objet d'une justification détaillée à l'étape de la conception du projet.

Le versement de cette somme est conditionnel à la signature d'un addenda à la convention d'aide financière, qui vous sera transmis par la Direction générale des infrastructures du Ministère.

... 2

Enfin, si vous avez l'intention de faire une annonce publique, je vous rappelle que vous devez en informer la Direction des communications du Ministère en écrivant au [dc@education.gouv.qc.ca](mailto:dc@education.gouv.qc.ca).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre,



JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

p. j. 1

c. c. M. Christian Dubé, ministre responsable de la région de la Montérégie  
M<sup>me</sup> Isabelle Charest, députée de Brome-Missisquoi



---

**Projet retenu : Ajout au projet de construction d'une école à Shefford (866B023)**

---

**COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS (866)**

**1. Description**

Ajout de deux classes d'éducation préscolaire, d'un service de garde et de superficies complémentaires à la construction d'une école primaire de 14 classes (2,12), à Shefford, autorisée au Plan québécois des infrastructures 2018-2028

**2. Financement**

<b>CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE (MEES)</b>		<b>REMBOURSEMENT DES TAXES</b>	<b>COÛT TOTAL DU PROJET</b>
<b>2 604 639 \$</b>		<b>196 813 \$</b>	<b>2 801 452 \$</b>
Aide financière accordée	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement durable		
2 308 420 \$	296 219 \$		



Gouvernement du Québec  
Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

Québec, le 28 juin 2018

Monsieur James Shea  
Président  
Commission scolaire Western Québec  
15, rue Katimavik  
Gatineau (Québec) J9J 0E9

Monsieur le Président,

Conformément au Plan québécois des infrastructures 2018-2028 et aux règles budgétaires d'investissements 2018-2019 à 2020-2021, je vous informe qu'une aide financière de 4 923 867 \$ est accordée à la Commission scolaire Western Québec pour le projet d'ajout d'espace détaillé en annexe.

À cette aide pourra s'ajouter un soutien financier de 2 000 000 \$ dans le cadre du Lab-École et une bonification de 635 277 \$ pour la mise en œuvre de solutions architecturales ou d'ingénierie permettant de soutenir la réussite éducative et le développement durable, portant ainsi la contribution financière maximale du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à 7 559 144 \$. L'octroi de la bonification est toutefois conditionnel à l'approbation préalable du Ministère et devra faire l'objet d'une justification détaillée à l'étape de conception du projet.

Le versement de l'aide financière requiert la signature d'une convention d'aide financière qui contiendra les exigences à respecter. Cette convention, qui vous sera transmise par le Ministère, entrera en vigueur à la date de la présente, sous réserve de sa signature par toutes les parties.

...2

Québec  
1035, rue De La Chevrotière, 16<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5  
Téléphone : 418 644-0664  
Télécopieur : 418 643-2640  
ministre.education@education.gouv.qc.ca

Montréal  
500, boul. René-Lévesque Ouest  
9<sup>e</sup> étage, bureau 9.102  
Montréal (Québec) H2Z 1W7  
Téléphone : 514 873-4792

---

**Projet retenu : Agrandissement de l'école Pierre-Elliott-Trudeau**

---

**COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC (886)**

**1. Description**

Agrandissement de l'école Pierre-Elliott-Trudeau (ajout de quatre classes et d'un gymnase), située à Gatineau

**2. Financement**

CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE (MEES)			REMBOURSEMENT DES TAXES	COÛT TOTAL DU PROJET
7 559 144 \$			420 032 \$	7 979 176 \$
Aide financière accordée <sup>1</sup>	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement durable	Lab-École <sup>2</sup>		
4 923 867 \$	635 277 \$	2 000 000 \$		

- 
1. Un montant de 347 999 \$, inclus dans l'aide financière accordée, est alloué immédiatement pour les plans et devis.
  2. Les conditions relatives à l'utilisation de cette source de financement seront transmises prochainement.

Québec, le 4 décembre 2018

Monsieur James Shea  
Président  
Commission scolaire Western Québec  
15, rue Katimavik  
Gatineau (Québec) J9J 0E9

Monsieur le Président,

Dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2018-2028, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a réservé une somme de 7 559 144 \$, incluant le soutien financier pour le Lab-École et la bonification pour la réussite éducative et le développement durable, à la Commission scolaire Western Québec pour agrandir l'école Pierre Elliott Trudeau située à Gatineau de quatre classes et d'un gymnase.

À cet égard, certaines superficies complémentaires, notamment deux locaux destinés aux services de garde et deux locaux spécialisés, auraient dû être prévues au montage financier du projet. Par conséquent, toujours dans le cadre de ce projet, j'accorde à la Commission scolaire Western Québec une aide financière additionnelle et maximale de 2 400 749 \$.

Les détails du financement complet sont présentés en annexe. La Direction générale des infrastructures vous fera parvenir un addenda à la convention d'aide financière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

  
JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

p. j.

c. c. M. Mathieu Lacombe, ministre responsable de la région de l'Outaouais  
M<sup>me</sup> Maryse Gaudreault, députée de Hull



Québec, le 31 mai 2019

Monsieur Alain Guy  
Président  
Commission scolaire Western Québec  
15, rue Katimavik  
Gatineau (Québec) J9J 0E9

Monsieur le Président,

Dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2018-2028, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a autorisé la Commission scolaire Western Québec à agrandir de quatre classes et d'un gymnase l'école Pierre Elliott Trudeau, située à Gatineau.

À cet effet, j'ai le plaisir de vous informer que la Commission scolaire est autorisée à instituer un concours d'architecture qui permettra de sélectionner la meilleure proposition architecturale pour favoriser le bien-être des élèves et du personnel scolaire.

Afin de respecter le cadre législatif, une dérogation en vertu du deuxième alinéa de l'article 25 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1) est nécessaire pour permettre l'organisation d'un concours d'architecture. Cette dérogation permet de remplacer le processus d'appel d'offres par le *Règlement pour les concours d'architecture* élaboré par le Lab-École.

Votre commission scolaire mandatera le Lab-École au moyen d'un contrat pour être accompagnée dans le cadre du concours d'architecture, et ce, à titre gratuit.

... 2

Québec, le 19 octobre 2020

Monsieur Alain Guy  
Président  
Commission scolaire Western Québec  
15, rue Katimavik  
Gatineau (Québec) J9J 0E9

Monsieur le Président,

Dans le cadre des plans québécois des infrastructures 2018-2028 et 2019-2029, le ministère de l'Éducation a accordé à la Commission scolaire Western Québec une aide financière de 14 859 893 \$ afin de réaliser l'agrandissement de l'École Pierre Elliott Trudeau, située à Gatineau.

À la suite de l'analyse de votre demande de modification de portée de projet visant à intégrer certains travaux requis au bâtiment existant, je vous informe que j'autorise la réalisation de ceux-ci et que je vous accorde une somme supplémentaire de 1 428 646 \$ à cet effet. La Direction générale des infrastructures vous fera parvenir un addenda à la convention d'aide financière.

Dans l'éventualité où le résultat de l'appel d'offres public serait défavorable à la suite de l'ajout de ces travaux, vous devez nous soumettre une nouvelle demande de contribution financière additionnelle.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Jean-François Roberge

c. c. M. Mathieu Lacombe, ministre responsable de la région de l'Outaouais



**Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Direction de la coordination des investissements**

ESTIMATION DU COÛT TOTAL D'UN PROJET D'IMMOBILISATION FORMATION GÉNÉRALE			
NATURE DU PROJET	Démolition de l'existant et construction d'une nouvelle école primaire		
ÉCOLE	Nouvelle (2,12) et 1 matern. 4 ans (Stadacona)	CODE-BÂTIMENT	732B083
COMMISSION SCOLAIRE	de la Capitale		
MUNICIPALITÉ	Québec	CODE RÉGION ADMINISTRATIVE	3
CIRC. ÉLECT. PROVINCIALE	Jean-Lesage		
RÉGION ADMINISTRATIVE	de la Capitale-Nationale	DATE	2017-12-12

Superficies	Capacité d'accueil				
	Actuelle <construction ou agrandissement>		Nouvelle <agrandissement>		
Programme technique	2986 m <sup>2</sup>	Maternelle	0	Maternelle	3
Superficie récupérable	0 m <sup>2</sup>	Primaire	0	Primaire	12
Superficie à construire	2986 m <sup>2</sup>	EHDAA	0	EHDAA	0
		Local de garde	0	Local de garde	2
Superficie à réaménager	0 m <sup>2</sup>	Primaire	0	Primaire	324
		Secondaire	0	Secondaire	0

Estimation du coût de construction et de réaménagement		Pourcentage de (A) ou (G)
A. Coût de construction indexé	6 386 701 \$	
A1. Coût de construction indexé et réajusté selon l'ampleur du projet	\$6 558 566	\$/m <sup>2</sup>
Montant associé aux mesures de développement durable, 5 % du coût de construction (inclus dans A1.)		\$
B. Conditions spéciales	\$	
C. Transformation du bâtiment existant	\$	/m <sup>2</sup>
D. Équipement intégré	\$	(A)
E. Aménagement extérieur	\$	(A)
F. Aménagement de base de la cour d'école	\$	
G. COÛT DES TRAVAUX (A1+B+C+D+E+F) Bonification possible incluse (case ombragée)	\$	\$
H. Honoraires professionnels	\$	(G)
I. Fonds de bibliothèque (documentation)	\$	
J. Divers et location de locaux modulaires (si requis)	\$	
K. Contingences (5,0% de G)	\$	
L. Mobilier, appareillage et outillage	\$	(A)
M. Intégration des arts (œuvre d'art et services)	\$ + \$ =	
N. Frais de gestion de projet de la CS (387 808 \$) et Lab-école (2 M\$)	\$	
O. Frais connexes liés au terrain	\$	
<b>COÛT TOTAL DU PROJET</b>	<b>13 245 584 \$</b>	<b>\$/m<sup>2</sup></b>
BONIFICATION POSSIBLE POUR Lab-École	2 000 000 \$	
<b>COÛT TOTAL DU PROJET INCLUANT LAB-ÉCOLE</b>	<b>15 245 584 \$</b>	
DATE PRÉVUE D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS		19-12-01
TAUX D'INDEXATION DU PROJET SELON L'AMPLEUR DU PROJET		3,20%

Sources de financement		
MEES	Ajout d'espace pour la FG (mesure 50511) du PQI 2018-2028	4 971 107 \$
MEES	Ajout d'espace pour la FG (mesure 50511) du PQI 2017-2027	6 113 802 \$
MEES	Bonification possible pour Lab-École	2 000 000 \$
MEES	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement du	735 514 \$
MEES	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement du	496 422 \$
AUTRE SOURCE		0 \$
REMBOURSEMENT PARTIEL DES TAXES	Taux de remboursement de 7,035 % sauf pour le fonds de bibliothèque	928 739 \$
<b>TOTAL</b>		<b>15 245 584 \$</b>

**MAJORATION POSSIBLE POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (incluant frais afférents) (taxes :** 1 231 936 \$

PRÉPARÉ PAR	Steve Hébert	(nom)	(signature)	124-9-2018	(date)
VÉRIFIÉ PAR	Serge De Varennes, ing. MBA	(nom)	(signature)	2019-02-27	(date)
DIRECTRICE	Geneviève Turcotte, CPA, CMA, MBA	(nom)	(signature)	127/09/2018	(date)



**Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Direction de la coordination des investissements**

**ESTIMATION DU COÛT TOTAL D'UN PROJET D'IMMOBILISATION  
FORMATION GÉNÉRALE**

NATURE DU PROJET	Construction d'une école primaire		
ÉCOLE	Nouvelle école primaire (4,16)	CODE-BÂTIMENT	732B083
COMMISSION SCOLAIRE	de la Capitale	CODE RÉGION ADMINISTRATIVE	3
MUNICIPALITÉ	Québec	DATE	2019-08-30
CIRC. ÉLECT. PROVINCIALE	Jean-Lesage		
RÉGION ADMINISTRATIVE	de la Capitale-Nationale		

Superficies	Capacité d'accueil			
	Actuelle <construction ou agrandissement>		Nouvelle <agrandissement>	
Programme technique	3602 m <sup>2</sup>	Maternelle 0	Maternelle	4
Superficie récupérable	0 m <sup>2</sup>	Primaire 0	Primaire	16
Superficie à construire	3602 m <sup>2</sup>	EHDAA 0	EHDAA	0
		Local de garde 0	Local de garde	2
Superficie à réaménager	0 m <sup>2</sup>	Primaire 0	Primaire	420
		Secondaire 0	Secondaire	0

Estimation du coût de construction et de réaménagement	Pourcentage* de (A) ou (G)
A. Coût de construction indexé	13 857 956 \$
A1. Coût de construction indexé et réajusté selon l'ampleur du projet	\$13 991 288
Montant associé aux mesures de développement durable, 5 % du coût de construction (inclus dans A1.)	\$
B. Conditions spéciales	\$
C. Transformation du bâtiment existant	\$
D. Équipement intégré	\$ (A)
E. Aménagement extérieur	\$ (A)
F. Aménagement de base de la cour d'école	\$
G. COÛT DES TRAVAUX (A1+B+C+D+E+F) Bonification possible incluse (case ombragée)	\$
H. Honoraires professionnels	\$ (G)
I. Fonds de bibliothèque (documentation)	\$
J. Divers et location de locaux modulaires (si requis)	\$
K. Contingences (5,0% de G)	\$
L. Mobilier, appareillage et outillage	\$ (A)
M. Intégration des arts (œuvre d'art et services)	\$ =
N. Frais de gestion de projet de la CS (% de G+H+K)	\$
O. Frais connexes liés au terrain	\$
<b>COÛT TOTAL DU PROJET</b>	<b>20 886 573 \$</b>
DATE PRÉVUE D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS	19-12-01
TAUX D'INDEXATION DU PROJET SELON L'AMPLEUR DU PROJET	3,20%

\*À noter que les pourcentages ont été arrondis, ce qui cause de légers écarts.

Sources de financement		
MEES	Ajout d'espace pour la FG (mesure 50511) du PQI 2019-2029	1 442 285 \$
MEES	Ajout d'espace pour la FG (mesure 50511) du PQI 2018-2028	4 971 107 \$
MEES	Ajout d'espace pour la FG (mesure 50511) du PQI 2017-2027	6 113 802 \$
MEES	Bonification réussite éducative et dévelop. durable (2017-2027)	735 514 \$
MEES	Bonification réussite éducative et dévelop. durable (2018-2028)	496 422 \$
MEES	Bonification réussite éducative et dévelop. durable (2019-2029)	261 581 \$
MEES	Bonif Lab-École 1	2 000 000 \$
MEES	Bonif Lab-École 2	2 400 000 \$
MEES	Bonif classe préscolaire additionnelle	1 000 000 \$
REMBOURSEMENT PARTIEL DES TAXES	Remboursement à 7,035 %, sauf fonds de bibliothèque à 3,238 %	1 465 862 \$
<b>TOTAL</b>		<b>20 886 573 \$</b>

**MAJORATION POSSIBLE POUR RÉUSSITE SCOLAIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (incluant frais afférents) (taxes nettes) 1 493 517 \$**

DIRECTRICE Geneviève Turcotte, CPA, CMA, MBA / [Signature] / 23/09/2019  
(nom) (signature) (date)



**Ministère de l'Éducation**  
**Direction de la coordination des investissements**

**ESTIMATION DU COÛT TOTAL D'UN PROJET D'IMMOBILISATION**  
**FORMATION GÉNÉRALE**

NATURE DU PROJET	Construction d'une école primaire		
ÉCOLE	Nouvelle école primaire (4,16)	CODE-BÂTIMENT	732B083
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE	de la Capitale		
MUNICIPALITÉ	Québec	CODE RÉGION ADMINISTRATIVE	3
CIRC. ÉLECT. PROVINCIALE	Jean-Lesage		
RÉGION ADMINISTRATIVE	de la Capitale-Nationale	DATE	2019-08-30

Superficies	Capacité d'accueil				
	Actuelle <construction ou agrandissement>		Nouvelle <agrandissement>		
Programme technique	4960 m <sup>2</sup>	Maternelle	0	Maternelle	4
Superficie récupérable	0 m <sup>2</sup>	Primaire	0	Primaire	16
Superficie à construire	4960 m <sup>2</sup>	EHDAA	0	EHDAA	0
		Local de garde	0	Local de garde	2
Superficie à réaménager	0 m <sup>2</sup>	Primaire	0	Primaire	420
		Secondaire	0	Secondaire	0

Estimation du coût de construction et de réaménagement		Pourcentage* de (A) ou (G)
A. Coût de construction indexé	16 620 024 \$	
A1. Coût de construction indexé et réajusté selon l'ampleur du projet	\$16 823 219	█ \$ /m <sup>2</sup>
Montant associé aux mesures de développement durable, 5 % du coût de construction (inclus dans A1.)		█ \$
B. Conditions spéciales	\$	
C. Transformation du bâtiment existant	\$	
D. Équipement intégré	\$	█ (A)
E. Aménagement extérieur	\$	█ (A)
F. Aménagement de base de la cour d'école	\$	
G. COÛT DES TRAVAUX (A1+B+C+D+E+F) Bonification possible incluse (case ombragée)	█ \$	█ \$
H. Honoraires professionnels	\$	█ (G)
I. Fonds de bibliothèque (documentation)	\$	
J. Divers et location de locaux modulaires (si requis)	\$	
K. Contingences (5,0% de G)	\$	
L. Mobilier, appareillage et outillage	\$	█ (A)
M. Intégration des arts (œuvre d'art et services)	█ \$ =	\$
N. Frais de gestion de projet de la CS ( _ % de G+H+K)	\$	\$
O. Frais connexes liés au terrain	\$	\$
<b>COÛT TOTAL DU PROJET</b>	<b>25 848 956 \$</b>	█ \$ /m <sup>2</sup>
DATE PRÉVUE D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS		19-12-01
TAUX D'INDEXATION DU PROJET SELON L'AMPLEUR DU PROJET		3,20%

\*À noter que les pourcentages ont été arrondis, ce qui cause de légers écarts.

Sources de financement		
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	Ajout d'espace pour la FG (mesure 50511) du PQI 2020-2030	4 207 916 \$
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	Ajout d'espace pour la FG (mesure 50511) du PQI 2019-2029	1 442 285 \$
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	Ajout d'espace pour la FG (mesure 50511) du PQI 2018-2028	4 971 107 \$
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	Ajout d'espace pour la FG (mesure 50511) du PQI 2017-2027	6 113 802 \$
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	Bonification réussite éducative et dévelop. durable (2020-2030)	405 374 \$
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	Bonification réussite éducative et dévelop. durable (2017-2027)	735 514 \$
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	Bonification réussite éducative et dévelop. durable (2018-2028)	496 422 \$
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	Bonification réussite éducative et dévelop. durable (2019-2029)	261 581 \$
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	Bonif Lab-École 1	2 000 000 \$
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	Bonif Lab-École 2	2 400 000 \$
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	Bonif classe préscolaire additionnelle	1 000 000 \$
TAXES	Remboursement à 7,035 %, sauf fonds de bibliothèque à 3,238 %	1 814 955 \$
<b>TOTAL</b>		<b>25 848 956 \$</b>

**MAJORATION POSSIBLE POUR RÉUSSITE SCOLAIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (incluant frais afférents) (taxes nettes) 1 898 891 \$**

DIRECTRICE Geneviève Turcotte, CPA, CMA, MBA / (nom) / (signature) / (date)

**Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Direction de la coordination des investissements**

**ESTIMATION DU COÛT TOTAL D'UN PROJET D'IMMOBILISATION  
FORMATION GÉNÉRALE**

NATURE DU PROJET	Ajout de 4 classes et d'un service de garde		
ÉCOLE	Saint-Joseph	CODE-BÂTIMENT	741100
COMMISSION SCOLAIRE	du Chemin-du-Roy		
MUNICIPALITÉ	Maskinongé	CODE RÉGION ADMINISTRATIVE	4
CIRC. ÉLECT. PROVINCIALE	Maskinongé		
RÉGION ADMINISTRATIVE	de Lanaudière	DATE	2018-05-08

Superficies		Capacité d'accueil			
		Actuelle <construction ou agrandissement>		Nouvelle <agrandissement>	
Programme technique	1876 m <sup>2</sup>	Maternelle	0	Maternelle	1
Superficie récupérable	904 m <sup>2</sup>	Primaire	4	Primaire	7
Superficie à construire	972 m <sup>2</sup>	EHDAA	0	EHDAA	0
		Local de garde	0	Local de garde	1
Superficie à réaménager	0 m <sup>2</sup>	Primaire	96	Primaire	186
		Secondaire	0	Secondaire	0

Estimation du coût de construction et de réaménagement			Pourcentage de (A) ou (G)
A. Coût de construction indexé	1 969 366 \$		
A1. Coût de construction indexé et réajusté selon l'ampleur du projet	\$2 133 539		\$ /m <sup>2</sup>
Montant associé aux mesures de développement durable, 5 % du coût de construction (inclus dans A1.)			\$
B. Conditions spéciales		\$	
C. Transformation du bâtiment existant		\$	/m <sup>2</sup>
D. Équipement intégré		\$	(A)
E. Aménagement extérieur		\$	(A)
F. Aménagement de base de la cour d'école		\$	
G. COÛT DES TRAVAUX (A1+B+C+D+E+F) Bonification possible incluse (case ombragée)		\$	\$
H. Honoraires professionnels		\$	(G)
I. Fonds de bibliothèque (documentation)		\$	
J. Divers et location de locaux modulaires (si requis)		\$	
K. Contingences (10,0% de G)		\$	
L. Mobilier, appareillage et outillage		\$	(A)
M. Intégration des arts (œuvre d'art et services)	\$	=	\$
N. Frais de gestion de projet de la CS (% de G+H+K)		\$	
O. Frais connexes liés au terrain		\$	
<b>COÛT TOTAL DU PROJET</b>		<b>4 774 339 \$</b>	/m <sup>2</sup>
<b>BONIFICATION POSSIBLE POUR LAB-ÉCOLE</b>		<b>2 000 000 \$</b>	
<b>COÛT TOTAL - INCLUANT BONIFICATION POSSIBLE POUR LAB-ÉCOLE</b>		<b>6 774 339 \$</b>	
DATE PRÉVUE D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS			19-12-01
TAUX D'INDEXATION DU PROJET SELON L'AMPLEUR DU PROJET			3,20%

Sources de financement		
MEES	Ajout d'espace pour la FG (mesure 50511) du PQI 2018-2028	3 954 694 \$
MEES	Bonification possible pour Lab-École	2 000 000 \$
COMMISSION SCOLAIRE		0 \$
MUNICIPALITÉ		0 \$
MEES	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement du	485 065 \$
AUTRE SOURCE		0 \$
REMBOURSEMENT PARTIEL DES TAXES	Taux de remboursement de 7,035 % sauf pour le fonds de bibliothèque	334 580 \$
<b>TOTAL</b>		<b>6 774 339 \$</b>

**MAJORATION POSSIBLE POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (incluant frais afférents) (taxes r 485 065 \$**

PRÉPARÉ PAR	Steve Hébert	(nom)		124-9-2018	(date)
VÉRIFIÉ PAR	Serge De Varennes, ing. MBA	(nom)		2018-09-27	(date)
DIRECTRICE	Geneviève Turcotte, CPA, CMA, MBA	(nom)		12/10/2018	(date)

**Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Direction de la coordination des investissements**

**ESTIMATION DU COÛT TOTAL D'UN PROJET D'IMMOBILISATION  
FORMATION GÉNÉRALE**

NATURE DU PROJET	Ajout de 5 classes et d'un service de garde	CODE-BÂTIMENT	741100
ÉCOLE	Saint-Joseph	CODE RÉGION ADMINISTRATIVE	4
COMMISSION SCOLAIRE	du Chemin-du-Roy	DATE	2020-06-23
MUNICIPALITÉ	Maskinongé		
CIRC. ÉLECT. PROVINCIALE	Maskinongé		
RÉGION ADMINISTRATIVE	de Lanaudière		

Superficies		Capacité d'accueil			
		Actuelle <construction ou agrandissement>		Nouvelle <agrandissement>	
Programme technique	2007 m <sup>2</sup>	Maternelle	0	Maternelle	2
Superficie récupérable	911 m <sup>2</sup>	Primaire	4	Primaire	7
Superficie à construire	1096 m <sup>2</sup>	EHDAA	0	EHDAA	0
		Local de garde	0	Local de garde	1
Superficie à réaménager	0 m <sup>2</sup>	Primaire	96	Primaire	204
		Secondaire	0	Secondaire	0

Estimation du coût de construction et de réaménagement			Pourcentage de (A) ou (G)
A. Coût de construction indexé	5 818 332 \$		
A1. Coût de construction indexé et réajusté selon l'ampleur du projet	\$5 982 504		\$/m <sup>2</sup>
Montant associé aux mesures de développement durable, 5 % du coût de construction (inclus dans A1.)			\$
B. Conditions spéciales		\$	
C. Transformation du bâtiment existant		\$	/m <sup>2</sup>
D. Équipement intégré		\$	(A)
E. Aménagement extérieur		\$	(A)
F. Aménagement de base de la cour d'école		\$	
G. COÛT DES TRAVAUX (A1+B+C+D+E+F) Bonification possible incluse (case ombragée)		\$	\$
H. Honoraires professionnels		\$	(G)
I. Fonds de bibliothèque (documentation)		\$	
J. Divers et location de locaux modulaires (si requis)		\$	
K. Contingences (10,0% de G)		\$	
L. Mobilier, appareillage et outillage		\$	(A)
M. Intégration des arts (œuvre d'art et services)	\$ =	\$	
N. Frais de gestion de projet de la CS ( % de G+H+K)		\$	
O. Frais connexes liés au terrain		\$	
<b>COÛT TOTAL DU PROJET</b>	<b>8 861 890 \$</b>		\$/m <sup>2</sup>
DATE PRÉVUE D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS			19-12-01
TAUX D'INDEXATION DU PROJET SELON L'AMPLEUR DU PROJET			3,20%

Sources de financement		
MEES	Ajout d'espace pour la FG (mesure 50511) du PQI 2018-2028	3 954 694 \$
MEES	Bonif Lab-École1	2 000 000 \$
MEES	Bonif Lab-École2	800 000 \$
MEES	Bonif classe préscolaire additionnelle	1 000 000 \$
MEES	Bonification réussite éducative et développement durable (2018-2028)	485 065 \$
AUTRE SOURCE		0 \$
REMBOURSEMENT PARTIEL DES TAXES	Taux de remboursement de 7,035 % et fonds de bibliothèque de 3,238 %	622 131 \$
<b>TOTAL</b>		<b>8 861 890 \$</b>

**MAJORATION POSSIBLE POUR RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (incluant frais afférents) (taxes nettes) 485 065 \$**

PRÉPARÉ PAR	Steve Hébert	/	/
	(nom)	(signature)	(date)
DIRECTRICE	Geneviève Turcotte, CPA, CMA, MBA	/	/
	(nom)	(signature)	(date)



ESTIMATION DU COÛT TOTAL D'UN PROJET D'IMMOBILISATION

FORMATION GÉNÉRALE

Après appel d'offres

NATURE DU PROJET	Agrandissement
DESCRIPTION	Ajout de 5 classes et d'un service de garde
NOM DU BÂTIMENT	Saint-Joseph
CODE-BÂTIMENT	741100
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE	741 - du Chemin-du-Roy
MUNICIPALITÉ	Maskinongé

Superficies (m <sup>2</sup> )	Capacité d'accueil (en nombre de classes)				
	Existant		Après le projet		
Superficie à construire	2 011				
Superficie à réaménager	0				
		Précolaire	0	Précolaire	2
		Primaire	4	Primaire	8
		Précolaire	0 élève	Précolaire	34 élèves
		Primaire	96 élèves	Primaire	192 élèves

Estimation du coût du projet

A. Coût de construction indexé		12 119 838 \$
A1. Coût de construction indexé et réajusté selon l'ampleur du projet		12 520 859 \$
Montant associé aux mesures de développement durable, 5 % du coût de construction (inclus dans A1.)		
B. Conditions spéciales		\$
C. Transformation du bâtiment existant		\$
D. Équipement intégré		\$
E. Aménagement extérieur		\$
F. Aménagement de base de la cour d'école		\$
G. COÛT DES TRAVAUX (A1+B+C+D+E+F), INCLUANT BONIFICATION - RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET LE DÉVELOP. DURABLE DE		\$
	Coût au mètre carré :	\$
H. Honoraires professionnels		\$
I. Fonds de bibliothèque (documentation)		\$
J. Divers (p.ex. : coût d'acquisition et location de modulaires)	Coût des modulaires :	0 \$
K. Contingences		\$
L. Mobilier, appareillage et outillage		\$
M. Intégration des arts (œuvre d'art et services)	Œuvre d'art : \$, Services : \$	\$
N. Frais de gestion de projet du CSS		\$
O. Frais connexes liés au terrain		\$
COÛT TOTAL DU PROJET (toutes taxes incluses)	Coût au mètre carré :	21 416 085 \$
REMBOURSEMENT PARTIEL DES TAXES		1 505 292 \$
COÛT TOTAL DU PROJET AU NET DES TAXES		19 910 793 \$
DATE ESTIMÉE - OUVERTURE DES SOUMISSIONS		2021-05-17
TAUX D'INDEXATION DU PROJET		8,15%

Sources de financement

MINISTÈRE - Ajustement des coûts	Ajout d'espace pour la FG (mesure 50511) du PQI 2020-2030	8 347 306 \$
MINISTÈRE	Ajout d'espace pour la FG (mesure 50511) du PQI 2018-2028	3 713 781 \$
MINISTÈRE	Bonification Lab-École 1	2 000 000 \$
MINISTÈRE	Bonification Lab-École 2	800 000 \$
MINISTÈRE	Bonification classe préscolaire additionnelle	1 000 000 \$
MINISTÈRE	Bonification réussite éducative et développement durable du PQI 2018-2028	725 978 \$
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE	Mesure de maintien des actifs immobiliers	650 000 \$
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE	Mesure 30850 - Accessibilité des immeubles aux personnes handicapées	120 000 \$
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE	Mesure 50643 - Établissements écoresponsables	53 728 \$
AUTRE SOURCE	Desjardins	500 000 \$
AUTRE SOURCE	Municipalité de Maskinongé	1 000 000 \$
MINI. DE LA FORÊT DE LA FAUNE ET DES PARCS	Programme Vitrine technologique	1 000 000 \$
REMBOURSEMENT PARTIEL DES TAXES	Taux de remboursement de 7,035 % sauf pour le fonds de bibliothèque dont le taux est de 3,238 %	1 505 292 \$
TOTAL		21 416 085 \$

\*L'octroi de la bonification est conditionnel à l'approbation préalable du Ministère et devra faire l'objet d'une justification détaillée à l'étape de conception du projet.

AUTORISATION

	Nom	Signature	Date
VÉRIFICATION	Steve Hébert		2021-07-12
DIRECTEUR OU DIRECTRICE	Geneviève Turcotte, CPA, CMA, MBA		2021-07-12

**Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Direction de la coordination des investissements**

**ESTIMATION DU COÛT TOTAL D'UN PROJET D'IMMOBILISATION  
FORMATION GÉNÉRALE**

NATURE DU PROJET	Construction		
ÉCOLE	Nouvelle école primaire à Rimouski	CODE-BÂTIMENT	712XXX
COMMISSION SCOLAIRE	des Phares		
MUNICIPALITÉ	Rimouski	CODE RÉGION ADMINISTRATIVE	1
CIRC. ÉLECT. PROVINCIALE	Rimouski		
RÉGION ADMINISTRATIVE	du Bas-Saint-Laurent	DATE	2018-03-16

Superficies		Capacité d'accueil			
		Actuelle <construction ou agrandissement>		Nouvelle <agrandissement>	
Programme technique	4228 m <sup>2</sup>	Maternelle	0	Maternelle	3
Superficie récupérable	0 m <sup>2</sup>	Primaire	0	Primaire	18
Superficie à construire	4228 m <sup>2</sup>	EHDAA	0	EHDAA	0
		Local de garde	0	Local de garde	2
Superficie à réaménager	0 m <sup>2</sup>	Primaire	0	Primaire	486
		Secondaire	0	Secondaire	0

Estimation du coût de construction et de réaménagement			Pourcentage de (A) ou (G)
A. Coût de construction indexé	9 596 786 \$		
A1. Coût de construction indexé et réajusté selon l'ampleur du projet	\$9 687 147		█ \$ /m <sup>2</sup>
Montant associé aux mesures de développement durable, 5 % du coût de construction (inclus dans A1.)			█ \$
B. Conditions spéciales		\$	
C. Transformation du bâtiment existant		\$	█ /m <sup>2</sup>
D. Équipement intégré		\$	█ (A)
E. Aménagement extérieur		\$	█ % (A)
F. Aménagement de base de la cour d'école		\$	
G. COÛT DES TRAVAUX (A1+B+C+D+E+F) Bonification possible incluse (case ombragée)		\$	█ \$
H. Honoraires professionnels		\$	█ (G)
I. Fonds de bibliothèque (documentation)		\$	
J. Divers et location de locaux modulaires (si requis)		\$	
K. Contingences (5,0% de G)		\$	
L. Mobilier, appareillage et outillage		\$	█ (A)
M. Intégration des arts (œuvre d'art et services)	█ \$ + █ \$ =	\$	
N. Frais de gestion de projet de la CS (█ % de G+H+K)		\$	
O. Frais connexes liés au terrain		\$	
<b>COÛT TOTAL DU PROJET</b>		<b>17 080 450 \$</b>	█ \$ /m <sup>2</sup>
<b>BONIFICATION POSSIBLE POUR LAB-ÉCOLE</b>		<b>2 000 000 \$</b>	
<b>COÛT TOTAL DU PROJET INCLUANT LAB-ÉCOLE</b>		<b>19 080 450 \$</b>	
DATE PRÉVUE D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS			19-12-01
TAUX D'INDEXATION DU PROJET SELON L'AMPLEUR DU PROJET			3,20%

Sources de financement		
MEES	Ajout d'espace pour la FG (mesure 50511) du PQI 2018-2028	14 070 189 \$
MEES	Bonification possible pour Lab-école	2 000 000 \$
COMMISSION SCOLAIRE		0 \$
MUNICIPALITÉ		0 \$
MEES	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement du	1 812 354 \$
AUTRE SOURCE		0 \$
REMBOURSEMENT PARTIEL DES TAXES	Taux de remboursement de 7,035 % sauf pour le fonds de bibliothèque	1 197 907 \$
<b>TOTAL</b>		<b>19 080 450 \$</b>

**MAJORATION POSSIBLE POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (incluant frais afférents) (taxes r 1 812 354 \$**

PRÉPARÉ PAR	Steve Hébert		124-9-2018
	(nom)		(date)
VÉRIFIÉ PAR	Serge De Varennes, ing. MBA		2018-03-27
	(nom)	(signature)	(date)
DIRECTRICE	Geneviève Turcotte, CPA, CMA, MBA		21/09/18
	(nom)	(signature)	(date)



**Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Direction de la coordination des investissements**

**ESTIMATION DU COÛT TOTAL D'UN PROJET D'IMMOBILISATION  
FORMATION GÉNÉRALE**

NATURE DU PROJET	Construction		
ÉCOLE	Nouvelle école primaire à Rimouski	CODE-BÂTIMENT	712XXX
COMMISSION SCOLAIRE	des Phares		
MUNICIPALITÉ	Rimouski	CODE RÉGION ADMINISTRATIVE	1
CIRC. ÉLECT. PROVINCIA	Rimouski		
RÉGION ADMINISTRATIVE	du Bas-Saint-Laurent	DATE	2019-05-31

Superficies	Capacité d'accueil				
	Actuelle <construction ou agrandissement>		Nouvelle <agrandissement>		
Programme technique	4228 m <sup>2</sup>	Maternelle	0	Maternelle	7
Superficie récupérable	0 m <sup>2</sup>	Primaire	0	Primaire	18
Superficie à construire	4228 m <sup>2</sup>	EHDA	0	EHDA	0
		Local de garde	0	Local de garde	2
Superficie à réaménagement	0 m <sup>2</sup>	Primaire	0	Primaire	558
		Secondaire	0	Secondaire	0

Estimation du coût de construction et de réaménagement		Pourcentage de (A) ou (G)
A. Coût de construction indexé	9 596 786 \$	
A1. Coût de construction indexé et réajusté selon l'ampleur du projet	\$20 111 998	\$/m <sup>2</sup>
Montant associé aux mesures de développement durable, 5 % du coût de construction (inclus dans A1.)		\$
B. Conditions spéciales	\$	
C. Transformation du bâtiment existant	\$	/m <sup>2</sup>
D. Équipement intégré	\$	(A)
E. Aménagement extérieur	\$	(A)
F. Aménagement de base de la cour d'école	\$	
G. COÛT DES TRAVAUX (A1+B+C+D+E+F) Bonification possible incluse (case ombragée)	\$	\$
H. Honoraires professionnels	\$	(G)
I. Fonds de bibliothèque (documentation)	\$	
J. Divers et location de locaux modulaires (si requis)	\$	
K. Contingences (5,0% de G)	\$	
L. Mobilier, appareillage et outillage	\$	(A)
M. Intégration des arts (œuvre d'art et services)	\$ =	
N. Frais de gestion de projet de la CS (% de G+H+K)	\$	
O. Frais connexes liés au terrain	\$	
<b>COÛT TOTAL DU PROJET</b>	<b>26 869 058 \$</b>	<b>\$/m<sup>2</sup></b>
DATE PRÉVUE D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS		19-12-01
Taux d'indexation du projet selon l'ampleur du projet		3,20%

Sources de financement		
MEES	Ajout d'espace pour la FG (mesure 50511) du PQI 2018-2028	14 070 188 \$
MEES	Bonif Lab-École 1	2 000 000 \$
MEES	Bonif Lab-École 2	3 400 000 \$
MEES	Bonif classes préscolaires additionnelles	3 700 000 \$
MEES	Bonification réussite éducative et dévelop. durable (2018-2028)	1 812 354 \$
REMBOURSEMENT PARTIEL DES TAXES	Taux de remboursement de 7,035 % et le fonds de bibliothèque de 3,238 %	1 886 516 \$
<b>TOTAL</b>		<b>26 869 058 \$</b>

MAJORATION POSSIBLE POUR RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (incluant frais afférents) (taxes nettes)		1 812 354 \$
PRÉPARÉ PAR	Éric Doddridge /	/
	(nom) (signature) (date)	
DIRECTRICE	Geneviève Turcotte, CPA, CMA, MBA /	/ 19/07/19
	(nom) (signature) (date)	



ESTIMATION DU COÛT TOTAL D'UN PROJET D'IMMOBILISATION

FORMATION GÉNÉRALE  
Après appel d'offres

NATURE DU PROJET	Construction
DESCRIPTION	Construction d'une école primaire 3-18
NOM DU BÂTIMENT	Nouvelle école à Rimouski
CODE-BÂTIMENT	712xxx
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE	712 - des Phares
MUNICIPALITÉ	À venir

Superficies (m <sup>2</sup> )		Capacité d'accueil (en nombre de classes)	
		Construction	
Superficie à construire	5 837	Présoilaire	7
Superficie à réaménager	0	Primaire	18
		Présoilaire	168 élèves
		Primaire	432 élèves

Estimation du coût du projet

A. Coût de construction indexé		37 131 453 \$
A1. Coût de construction indexé et réajusté selon l'ampleur du projet		36 878 608 \$
B. Conditions spéciales		\$
C. Transformation du bâtiment existant		\$
D. Aménagement extérieur		\$
E. Aménagement de base de la cour d'école		\$
F. Coût des travaux	Coût au mètre carré : \$	\$
G. Honoraires professionnels		\$
H. Fonds de bibliothèque (documentation)		\$
I. Divers (p.ex. : coût d'acquisition et location de modulaires)	Coût des modulaires : \$	\$
J. Contingences		\$
K. Mobilier, appareillage et outillage		\$
L. Intégration des arts (œuvre d'art et services)	Œuvre d'art : \$; Services : \$	\$
M. Frais de gestion de projet du CSS		\$
<b>COÛT TOTAL DU PROJET (toutes taxes incluses)</b>	Coût au mètre carré : \$	<b>47 677 303 \$</b>
<b>REMBOURSEMENT PARTIEL DES TAXES</b>		<b>3 350 045 \$</b>
<b>COÛT TOTAL DU PROJET AU NET DES TAXES</b>		<b>44 327 258 \$</b>
DATE ESTIMÉE - OUVERTURE DES SOUMISSIONS		2021-09-16
TAUX D'INDEXATION DU PROJET		3,99%

Sources de financement

MINISTÈRE - Ajustement des coûts	Ajout d'espace pour la FG (mesure 50511) du PQI 2021-2031	19 344 716 \$
MINISTÈRE	Ajout d'espace pour la FG (mesure 50511) du PQI 2018-2028	14 070 188 \$
MINISTÈRE	Bonification Lab-École 1	2 000 000 \$
MINISTÈRE	Bonification Lab-École 2	3 400 000 \$
MINISTÈRE	Bonification classes préscolaires additionnelles	3 700 000 \$
MINISTÈRE	Bonification pour la réussite éducative et le développement durable - PQI 2018-2028	1 812 354 \$
REMBOURSEMENT PARTIEL DES TAXES	Taux de remboursement de 7,035 % sauf pour le fonds de bibliothèque dont le taux est de 3,238 %	3 350 045 \$
<b>TOTAL</b>		<b>47 677 303 \$</b>

\*L'octroi de la bonification est conditionnel à l'approbation préalable du Ministère et devra faire l'objet d'une justification détaillée à l'étape de conception du projet.

AUTORISATION

	Nom	Signature	Date
VÉRIFICATION	Steve Hébert		
D RECTEUR OU DIRECTRICE	Geneviève Turcotte, CPA, CMA, MBA		

ESTIMATION DU COÛT TOTAL D'UN PROJET D'IMMOBILISATION  
FORMATION GÉNÉRALE

NATURE DU PROJET	Agrandissement
DESCRIPTION	
ÉCOLE	Marguerite-d'Youville
COMMISSION SCOLAIRE	723 - des Rives-du-Saguenay
MUNICIPALITÉ	Chicoutimi
CODE-BÂTIMENT	723B015

Superficies (m <sup>2</sup> )	Capacité d'accueil (en nombres de classes)				
	Existant		Nouvelle capacité d'accueil		
Programme technique	4 718	Maternelle	0	Maternelle	3
Superficie récupérable	1 705	Primaire	5	Primaire	12
Superficie à construire	3 013	EHDA	0	EHDA	1
Superficie à réaménager	65	Local de garde	1	Local de garde	2
		Primaire	110 élèves	Primaire	392 élèves

Estimation du coût de construction et de réaménagement

A. Coût de construction indexé		8 999 710 \$
A1. Coût de construction indexé et réajusté selon l'ampleur du projet		9 201 096 \$
Montant associé aux mesures de développement durable, 5 % du coût de construction (inclus dans A1.)		
B. Conditions spéciales		\$
C. Transformation du bâtiment existant et Lab-École		\$
D. Équipement intégré		\$
E. Aménagement extérieur		\$
F. Aménagement de base de la cour d'école		\$
G. COÛT DES TRAVAUX (A1+B+C+D+E+F), INCLUANT BONIFICATION - RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET LE DÉVELOP. DURABLE DE		\$
H. Honoraires professionnels		\$
I. Fonds de bibliothèque (documentation)		\$
J. Divers		\$
K. Contingences		\$
L. Mobilier, appareillage et outillage		\$
M. Intégration des arts (œuvre d'art et services)		\$
N. Frais de gestion de projet de la CS		\$
O. Frais connexes liés au terrain		\$
COÛT TOTAL DU PROJET	Coût au mètre carré :	16 696 722 \$
REMBOURSEMENT PARTIEL DES TAXES		1 172 233 \$
COÛT TOTAL DU PROJET AU NET DES TAXES		15 524 489 \$
DATE ESTIMÉE - OUVERTURE DES SOUMISSIONS		2021-04-08
TAUX D'INDEXATION DU PROJET		10,82%

Sources de financement

MINISTÈRE	Ajout d'espace pour la FG (mesure 50511) du PQI 2019-2029	9 985 812 \$
MINISTÈRE	Bonif Lab-École 1	3 000 000 \$
MINISTÈRE	Bonif classe préscolaire additionnelle	1 000 000 \$
MINISTÈRE	Bonification réussite éducative et développement durable (2018-2028)*	1 538 677 \$
AUTRE SOURCE		
REMBOURSEMENT PARTIEL DES TAXES	Taux de remboursement de 7,035 % sauf pour le fonds de bibliothèque dont le taux est de 3,238 %	1 172 233 \$
TOTAL		16 696 722 \$

\*L'octroi de la bonification est conditionnel à l'approbation préalable du Ministère et devra faire l'objet d'une justification détaillée à l'étape de conception du projet.

AUTORISATION

	Nom	Signature	Date
PRÉPARÉ PAR	Eric Doddridge		
DIRECTRICE	Geneviève Turcotte, CPA, CMA		19/07/19

ESTIMATION DU COÛT TOTAL D'UN PROJET D'IMMOBILISATION

FORMATION GÉNÉRALE

Après appel d'offres

NATURE DU PROJET	Agrandissement
DESCRIPTION	Construction d'une école primaire (3,12) à Saguenay
ÉCOLE	Marguerite-d'Youville
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE	723 - des Rives-du-Saguenay
MUNICIPALITÉ	Chicoutimi
CODE-BÂTIMENT	723B015

Superficies (m²)		Capacité d'accueil (en nombres de classes)			
		Existant		Nouvelle capacité d'accueil	
Programme technique	5 158	Maternelle	0	Maternelle	3
Superficie récupérable	2 145	Primaire	5	Primaire	12
Superficie à construire	3 013	EHDAA	0	EHDAA	1
Superficie à réaménager	65	Local de garde	1	Local de garde	2
		Primaire	110 élèves	Primaire	392 élèves

Estimation du coût de construction et de réaménagement

A. Coût de construction indexé		11 107 968 \$
A1. Coût de construction indexé et réajusté selon l'ampleur du projet		11 354 725 \$
Montant associé aux mesures de développement durable, 5 % du coût de construction (inclus dans A1.)		
B. Conditions spéciales		\$
C. Transformation du bâtiment existant et Lab-École		\$
D. Équipement intégré		\$
E. Aménagement extérieur		\$
F. Aménagement de base de la cour d'école		\$
G. COÛT DES TRAVAUX (A1+B+C+D+E+F), INCLUANT BONIFICATION - RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET LE DÉVELOP. DURABLE DE		\$
H. Honoraires professionnels		\$
I. Fonds de bibliothèque (documentation)		\$
J. Divers		\$
K. Contingences		\$
L. Mobilier, appareillage et outillage		\$
M. Intégration des arts (œuvre d'art et services)		\$
N. Frais de gestion de projet du CSS		\$
O. Frais connexes liés au terrain		\$
<b>COÛT TOTAL DU PROJET</b>	Coût au mètre carré : \$	<b>20 424 701 \$</b>
<b>REMBOURSEMENT PARTIEL DES TAXES</b>		<b>1 434 488 \$</b>
<b>COÛT TOTAL DU PROJET AU NET DES TAXES</b>		<b>18 990 213 \$</b>
DATE EST MÉE - OUVERTURE DES SOUMISSIONS		2021-01-15
TAUX D'INDEXATION DU PROJET		9,96%

Sources de financement

MINISTÈRE - Ajustement des coûts	Ajout d'espace pour la FG (mesure 50511) du PQI 2020-2030	3 171 922 \$
MINISTÈRE - Ajustement des coûts	Bonification réussite éducative et développement durable (2020-2030)*	293 802 \$
MINISTÈRE	Ajout d'espace pour la FG (mesure 50511) du PQI 2020-2030	9 985 812 \$
MINISTÈRE	Bonif Lab-École 1	3 000 000 \$
MINISTÈRE	Bonif classe préscolaire additionnelle	1 000 000 \$
MINISTÈRE	Bonification réussite éducative et développement durable (2018-2028)*	1 538 677 \$
REMBOURSEMENT PARTIEL DES TAXES	Taux de remboursement de 7,035 % sauf pour le fonds de bibliothèque dont le taux est de 3,238 %	1 434 488 \$
<b>TOTAL</b>		<b>20 424 701 \$</b>

\*L'octroi de la bonification est conditionnel à l'approbation préalable du Ministère et devra faire l'objet d'une justification détaillée à l'étape de conception du projet

AUTORISATION

	Nom	Signature	Date
PRÉPARÉ PAR	Jessica Tremblay		
DIRECTRICE	Geneviève Turcotte, CPA, CMA, MBA		



**Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Direction de la coordination des investissements**

**ESTIMATION DU COÛT TOTAL D'UN PROJET D'IMMOBILISATION  
FORMATION GÉNÉRALE**

NATURE DU PROJET	Construction d'une école primaire 2,12		
ÉCOLE	Nouvelle école primaire Shefford	CODE-BÂTIMENT	866Bxxx
COMMISSION SCOLAIRE	du Val-des-Cerfs	CODE RÉGION ADMINISTRATIVE	16
MUNICIPALITÉ	Shefford	DATE	2018-05-08
CIRC. ÉLECT. PROVINCIALE	Shefford		
RÉGION ADMINISTRATIVE	de la Montérégie		

Superficies		Capacité d'accueil			
		Actuelle <construction ou agrandissement>		Nouvelle <agrandissement>	
Programme technique	2854 m <sup>2</sup>	Maternelle	0	Maternelle	2
Superficie récupérable	0 m <sup>2</sup>	Primaire	0	Primaire	12
Superficie à construire	2854 m <sup>2</sup>	EHDAA	0	EHDAA	0
		Local de garde	0	Local de garde	1
Superficie à réaménager	0 m <sup>2</sup>	Primaire	0	Primaire	324
		Secondaire	0	Secondaire	0

Estimation du coût de construction et de réaménagement			Pourcentage de (A) ou (G)
A. Coût de construction indexé	6 128 681 \$		
A1. Coût de construction indexé et réajusté selon l'ampleur du projet	\$6 307 540		\$ /m <sup>2</sup>
Montant associé aux mesures de développement durable, 5 % du coût de construction (inclus dans A1.)			\$
B. Conditions spéciales		\$	
C. Transformation du bâtiment existant		\$	/m <sup>2</sup>
D. Équipement intégré		\$	(A)
E. Aménagement extérieur		\$	(A)
F. Aménagement de base de la cour d'école		\$	
G. COÛT DES TRAVAUX (A1+B+C+D+E+F) Bonification possible incluse (case ombragée)		\$	\$
H. Honoraires professionnels		\$	(G)
I. Fonds de bibliothèque (documentation)		\$	
J. Divers et location de locaux modulaires (si requis)		\$	
K. Contingences (5,0% de G)		\$	
L. Mobilier, appareillage et outillage		\$	(A)
M. Intégration des arts (œuvre d'art et services)	\$ + \$ =	\$	
N. Frais de gestion de projet de la CS (% de G+H+K)		\$	
O. Frais connexes liés au terrain		\$	
<b>COÛT TOTAL DU PROJET</b>		<b>12 085 503 \$</b>	\$ /m <sup>2</sup>
<b>BONIFICATION POSSIBLE POUR LAB-ÉCOLE</b>		<b>2 000 000 \$</b>	
<b>COÛT TOTAL - INCLUANT BONIFICATION POSSIBLE POUR LAB-ÉCOLE</b>		<b>14 085 503 \$</b>	
DATE PRÉVUE D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS			19-12-01
TAUX D'INDEXATION DU PROJET SELON L'AMPLEUR DU PROJET			3,20%

Sources de financement		
MEES	Ajout d'espace pour la FG (mesure 50511) du PQI 2018-2028	10 051 664 \$
MEES	Bonification possible pour Lab-École	2 000 000 \$
COMMISSION SCOLAIRE		0 \$
MUNICIPALITÉ		0 \$
MEES	Bonification réussite éducative et développement durable	1 186 709 \$
AUTRE SOURCE		0 \$
REMBOURSEMENT PARTIEL DES TAXES	Taux de remboursement de 7,035 % sauf pour le fonds de bibliothèque	847 130 \$
<b>TOTAL</b>		<b>14 085 503 \$</b>

**MAJORATION POSSIBLE POUR RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (incluant frais afférents) (taxes nettes) 1 186 709 \$**

PRÉPARÉ PAR	Steve Hébert	(nom)		124-9-2018	(date)
VÉRIFIÉ PAR	Serge De Varennes, ing. MBA	(nom)		2018-09-27	(date)
DIRECTRICE	Geneviève Turcotte, CPA, CMA, MBA	(nom)			(signature)
				12/10/2018	(date)

**Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Direction de la coordination des investissements**

**ESTIMATION DU COÛT TOTAL D'UN PROJET D'IMMOBILISATION  
FORMATION GÉNÉRALE**

NATURE DU PROJET	Construction d'une école primaire 4,12		
ÉCOLE	Nouvelle école primaire Shefford	CODE-BÂTIMENT	866Bxxx
COMMISSION SCOLAIRE	du Val-des-Cerfs		
MUNICIPALITÉ	Shefford	CODE RÉGION ADMINISTRATIVE	16
CIRC. ÉLECT. PROVINCIALE	Shefford		
RÉGION ADMINISTRATIVE	de la Montérégie	DATE	2019-05-31


Superficies	Capacité d'accueil				
	Actuelle <construction ou agrandissement>		Nouvelle <agrandissement>		
Programme technique	2854 m <sup>2</sup>	Maternelle	0	Maternelle	4
Superficie récupérable	0 m <sup>2</sup>	Primaire	0	Primaire	12
Superficie à construire	2854 m <sup>2</sup>	EHDAA	0	EHDAA	0
		Local de garde	0	Local de garde	1
Superficie à réaménager	0 m <sup>2</sup>	Primaire	0	Primaire	360
		Secondaire	0	Secondaire	0

Estimation du coût de construction et de réaménagement		Pourcentage de (A) ou (G)
A. Coût de construction indexé	13 686 851 \$	
A1. Coût de construction indexé et réajusté selon l'ampleur du projet	\$13 865 710	█ \$ /m <sup>2</sup>
Montant associé aux mesures de développement durable, 5 % du coût de construction (inclus dans A1.)		█ \$
B. Conditions spéciales		█ \$
C. Transformation du bâtiment existant		█ \$
D. Équipement intégré		█ \$
E. Aménagement extérieur		█ \$
F. Aménagement de base de la cour d'école		█ \$
G. COÛT DES TRAVAUX (A1+B+C+D+E+F) Bonification possible incluse (case ombragée)		█ \$
H. Honoraires professionnels		█ \$ (G)
I. Fonds de bibliothèque (documentation)		█ \$
J. Divers et location de locaux modulaires (si requis)		█ \$
K. Contingences (5,0% de G)		█ \$
L. Mobilier, appareillage et outillage		█ \$ (A)
M. Intégration des arts (œuvre d'art et services)	█ \$ =	█ \$
N. Frais de gestion de projet de la CS ( % de G+H+K)		█ \$
O. Frais connexes liés au terrain		█ \$
<b>COÛT TOTAL DU PROJET</b>	<b>19 400 067 \$</b>	<b>█ \$ /m<sup>2</sup></b>
DATE PRÉVUE D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS		19-12-01
TAUX D'INDEXATION DU PROJET SELON L'AMPLEUR DU PROJET		3,20%

Sources de financement		
MEES	Ajout d'espace pour la FG (mesure 50511) du PQI 2018-2028	10 051 664 \$
MEES	Bonif Lab-École1	2 000 000 \$
MEES	Bonif Lab-École2	2 200 000 \$
MEES	Bonif classes préscolaires additionnelles	2 600 000 \$
MEES	Bonification réussite éducative et développement durable (2018-2028)	1 186 708 \$
AUTRE SOURCE		0 \$
REMBOURSEMENT PARTIEL DES TAXES	Taux de remboursement de 7,035 % et fonds de bibliothèque de 3,238 %	1 361 695 \$
<b>TOTAL</b>		<b>19 400 067 \$</b>

**MAJORATION POSSIBLE POUR RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (incluant frais afférents) (taxes nettes) 1 186 709 \$**

PRÉPARÉ PAR Éric Doddrige / /  
(nom) (signature) (date)

DIRECTRICE Geneviève Turcotte, CPA, CMA, MBA /  / 19/07/19  
(nom) (signature) (date)

ESTIMATION DU COÛT TOTAL D'UN PROJET D'IMMOBILISATION

FORMATION GÉNÉRALE

Après appel d'offres

NATURE DU PROJET	Construction
DESCRIPTION	Construction d'une école primaire 4-12
NOM DU BÂTIMENT	Nouvelle école à Shefford
CODE-BÂTIMENT	866B023
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE	866 - du Val-des-Cerfs
MUNICIPALITÉ	Shefford

Superficies (m <sup>2</sup> )	Capacité d'accueil (en nombre de classes)				
	Existant		Après le projet		
Superficie à construire	4 490				
Superficie à réaménager	0				
		Précolaire	0	Précolaire	4
		Primaire	0	Primaire	12
		Précolaire	0 élève	Précolaire	62 élèves
		Primaire	0 élève	Primaire	334 élèves

Estimation du coût du projet

A. Coût de construction indexé		25 505 596 \$
A1. Coût de construction indexé et réajusté selon l'ampleur du projet		25 654 427 \$
Montant associé aux mesures de développement durable, 5 % du coût de construction (inclus dans A1.)		
B. Conditions spéciales		\$
C. Transformation du bâtiment existant		\$
D. Équipement intégré		\$
E. Aménagement extérieur		\$
F. Aménagement de base de la cour d'école		\$
<b>G. COÛT DES TRAVAUX (A1+B+C+D+E+F), INCLUANT BONIFICATION - RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET LE DÉVELOP. DURABLE DE</b>		<b>\$</b>
Coût au mètre carré : \$		
H. Honoraires professionnels		\$
I. Fonds de bibliothèque (documentation)		\$
J. Divers (p.ex. : coût d'acquisition et location de modulaires)	Coût des modulaires : \$	\$
K. Contingences		\$
L. Mobilier, appareillage et outillage		\$
M. Intégration des arts (œuvre d'art et services)	Œuvre d'art \$; Services : \$	\$
N. Frais de gestion de projet de la CS		\$
O. Frais connexes liés au terrain		\$
<b>COÛT TOTAL DU PROJET (toutes taxes incluses)</b>	Coût au mètre carré : \$	<b>41 320 035 \$</b>
<b>REMBOURSEMENT PARTIEL DES TAXES</b>		<b>2 903 516 \$</b>
<b>COÛT TOTAL DU PROJET AU NET DES TAXES</b>		<b>38 416 519 \$</b>
DATE ESTIMÉE - OUVERTURE DES SOUMISSIONS		2022-01-10
TAUX D'INDEXATION DU PROJET		10,77%

Sources de financement

MINISTÈRE - Ajustement des coûts	Ajout d'espace pour la FG (mesure 50511) du PQI 2020-2030	17 922 042 \$
MINISTÈRE - Ajustement des coûts	Bonification pour la réussite éducative et le développement durable du PQI 2021-2031	1 056 105 \$
MINISTÈRE	Ajout d'espace pour la FG (mesure 50511) du PQI 2018-2028	10 051 665 \$
MINISTÈRE	Bonification pour Lab-École 1	2 000 000 \$
MINISTÈRE	Bonification pour Lab-École 2	2 200 000 \$
MINISTÈRE	Bonification pour classes préscolaires additionnelles	2 600 000 \$
MINISTÈRE	Bonification pour la réussite éducative et le développement durable	1 186 707 \$
AUTRE SOURCE	Programme Vitrine technologique	1 000 000 \$
AUTRE SOURCE	Municipalité de Shefford	300 000 \$
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE	Sous-mesure 50643 Établissements écoresponsables	100 000 \$
TAXES	Taux de remboursement de 7,035 % et fonds de bibliothèque de 3,238 %	2 903 516 \$
<b>TOTAL</b>		<b>38 416 519 \$</b>

\*L'octroi de la bonification est conditionnel à l'approbation préalable du Ministère et devra faire l'objet d'une justification détaillée à l'étape de conception du projet.

AUTORISATION

	Nom	Signature	Date
VÉRIFICATION	Steve Hébert		
DIRECTEUR OU DIRECTRICE	Geneviève Turcotte, CPA, CMA, MBA		



**Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Direction de la coordination des investissements**

**ESTIMATION DU COÛT TOTAL D'UN PROJET D'IMMOBILISATION  
FORMATION GÉNÉRALE**

NATURE DU PROJET	Agrandissement de 4 classes		CODE-BÂTIMENT	886018
ÉCOLE	Pierre-Elliott Trudeau		CODE RÉGION ADMINISTRATIVE	7
COMMISSION SCOLAIRE	Western Québec (Outaouais)		DATE	2018-07-13
MUNICIPALITÉ	Gatineau			
CIRC. ÉLECT. PROVINCIALE	Hull			
RÉGION ADMINISTRATIVE	de l'Outaouais			

Superficies	Capacité d'accueil			
	Actuelle <construction ou agrandissement>		Nouvelle <agrandissement>	
Programme technique	5068 m <sup>2</sup>	Maternelle 5	Maternelle	5
Superficie récupérable	3829 m <sup>2</sup>	Primaire 21	Primaire	25
Superficie à construire	1239 m <sup>2</sup>	EHDAA 0	EHDAA	0
		Local de garde 1	Local de garde	3
Superficie à réaménager	0 m <sup>2</sup>	Primaire 594	Primaire	690
		Secondaire 0	Secondaire	0

Estimation du coût de construction et de réaménagement			Pourcentage de (A) ou (G)
A. Coût de construction indexé	3 377 769 \$		
A1. Coût de construction indexé et réajusté selon l'ampleur du projet	\$3 577 905		\$ /m <sup>2</sup>
Montant associé aux mesures de développement durable, 5 % du coût de construction (inclus dans A1.)			\$
B. Conditions spéciales		\$	
C. Transformation du bâtiment existant		\$	/m <sup>2</sup>
D. Équipement intégré		\$	(A)
E. Aménagement extérieur		\$	(A)
F. Aménagement de base de la cour d'école		\$	
G. COÛT DES TRAVAUX (A1+B+C+D+E+F) Bonification possible incluse (case ombragée)		\$	\$
H. Honoraires professionnels		\$	(G)
I. Fonds de bibliothèque (documentation)		\$	
J. Divers et location de locaux modulaires (si requis)		\$	
K. Contingences (10,0% de G)		\$	
L. Mobilier, appareillage et outillage		\$	(A)
M. Intégration des arts (œuvre d'art et services)	\$ + \$ =	\$	
N. Frais de gestion de projet de la CS (% de G+H+K)		\$	
O. Frais connexes liés au terrain		\$	
<b>COÛT TOTAL DU PROJET</b>	<b>5 979 176 \$</b>		\$ /m <sup>2</sup>
<b>BONIFICATION POSSIBLE - LAB-ÉCOLE</b>	<b>2 000 000 \$</b>		
<b>COÛT TOTAL - INCLUANT LAB-ÉCOLE</b>	<b>7 979 176 \$</b>		
DATE PRÉVUE D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS			19-12-01
TAUX D'INDEXATION DU PROJET SELON L'AMPLEUR DU PROJET			3,20%

Sources de financement		
MEES	Ajout d'espace pour la FG (mesure 50511) du PQI 2018-2028	4 923 867 \$
MEES	Bonification possible pour Lab-Ecole	2 000 000 \$
COMMISSION SCOLAIRE		0 \$
MUNICIPALITÉ		0 \$
MEES	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement du	635 277 \$
AUTRE SOURCE		0 \$
REMBOURSEMENT PARTIEL DES TAXES	Taux de remboursement de 7,035 % sauf pour le fonds de bibliothèque	420 032 \$
<b>TOTAL</b>		<b>7 979 176 \$</b>

**MAJORATION POSSIBLE POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (incluant frais afférents) (taxes r 635 277 \$**

PRÉPARÉ PAR	Steve Hébert	/	/
	(nom)	(signature)	(date)
VÉRIFIÉ PAR	Serge De Varennes, ing. MBA	/	/
	(nom)	(signature)	(date)
DIRECTEUR	Geneviève Turcotte, CPA, CMA, MBA	/	/
	(nom)	(signature)	(date)

**Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Direction de la coordination des investissements**

**ESTIMATION DU COÛT TOTAL D'UN PROJET D'IMMOBILISATION  
FORMATION GÉNÉRALE**

NATURE DU PROJET	Agrandissement de 4 classes et un gymnase		
ÉCOLE	Pierre-Elliott Trudeau	CODE-BÂTIMENT	886018
COMMISSION SCOLAIRE	Western Québec (Outaouais)	CODE RÉGION ADMINISTRATIVE	7
MUNICIPALITÉ	Gatineau	DATE	2018-07-13
CIRC. ÉLECT. PROVINCIALE	Hull		
RÉGION ADMINISTRATIVE	de l'Outaouais		

Superficies		Capacité d'accueil			
		Actuelle <construction ou agrandissement>		Nouvelle <agrandissement>	
Programme technique	5515 m <sup>2</sup>	Maternelle	5	Maternelle	5
Superficie récupérable	3829 m <sup>2</sup>	Primaire	21	Primaire	25
Superficie à construire	1686 m <sup>2</sup>	EHDAA	0	EHDAA	0
		Local de garde	1	Local de garde	3
Superficie à réaménager	0 m <sup>2</sup>	Primaire	594	Primaire	690
		Secondaire	0	Secondaire	0

Estimation du coût de construction et de réaménagement (Ajout de superficies)			Pourcentage de (A) ou (G)
A. Coût de construction indexé	5 047 439 \$		
A1. Coût de construction indexé et réajusté selon l'ampleur du projet	\$5 282 793		\$ /m <sup>2</sup>
Montant associé aux mesures de développement durable, 5 % du coût de construction (inclus dans A1.)			\$
B. Conditions spéciales		\$	
C. Transformation du bâtiment existant		\$	/m <sup>2</sup>
D. Équipement intégré		\$	(A)
E. Aménagement extérieur		\$	(A)
F. Aménagement de base de la cour d'école		\$	
G. COÛT DES TRAVAUX (A1+B+C+D+E+F) Bonification possible incluse (case ombragée)		\$	\$
H. Honoraires professionnels		\$	(G)
I. Fonds de bibliothèque (documentation)		\$	
J. Divers et location de locaux modulaires (si requis)		\$	
K. Contingences (10,0% de G)		\$	
L. Mobilier, appareillage et outillage		\$	(A)
M. Intégration des arts (œuvre d'art et services)	\$ + \$ =	\$	
N. Frais de gestion de projet de la CS (% de G+H+K)		\$	
O. Frais connexes liés au terrain		\$	
<b>COÛT TOTAL DU PROJET</b>		<b>8 561 593 \$</b>	\$ /m <sup>2</sup>
<b>BONIFICATION POSSIBLE POUR LAB-ÉCOLE</b>		<b>2 000 000 \$</b>	
<b>COÛT TOTAL - INCLUANT LAB-ÉCOLE</b>		<b>10 561 593 \$</b>	
DATE PRÉVUE D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS			19-12-01
TAUX D'INDEXATION DU PROJET SELON L'AMPLEUR DU PROJET			3,20%

Sources de financement		
MEES	Ajout d'espace pour la FG (mesure 50511) du PQI 2018-2028	4 923 867 \$
MEES - Ajout de superficies	Ajout d'espace pour la FG (mesure 50511) du PQI 2018-2028	2 128 396 \$
MEES	Bonification pour Lab-Ecole	2 000 000 \$
MUNICIPALITÉ		0 \$
MEES	Bonification réussite éducative et développement durable	635 277 \$
MEES - Ajout de superficies	Bonification réussite éducative et développement durable	272 353 \$
REMBOURSEMENT PARTIEL DES TAXES	Taux de remboursement de 7,035 % sauf pour le fonds de bibliothèque	601 700 \$
TOTAL		10 561 593 \$

**MAJORATION POSSIBLE POUR RÉUSSITE SCOLAIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (incluant frais afférents) (taxes nettes) 903 535 \$**

PRÉPARÉ PAR	Steve Hébert	(nom)	(signature)	12/18/18	(date)
VÉRIFIÉ PAR	Serge De Varennes, ing. MBA	(nom)	(signature)	2018-12-07	(date)
DIRECTRICE	Geneviève Turcotte, CPA, CMA, MBA	(nom)	(signature)	2018-12-09	(date)



**Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Direction de la coordination des investissements**

**ESTIMATION DU COÛT TOTAL D'UN PROJET D'IMMOBILISATION  
FORMATION GÉNÉRALE**

NATURE DU PROJET	Agrandissement de 8 classes et d'un gymnase		
ÉCOLE	Pierre-Elliott Trudeau	CODE-BÂTIMENT	886018
COMMISSION SCOLAIRE	Western Québec (Outaouais)	CODE RÉGION ADMINISTRATIVE	7
MUNICIPALITÉ	Gatineau	DATE	2019-05-31
CIRC. ÉLECT. PROVINCIALE	Hull		
RÉGION ADMINISTRATIVE	de l'Outaouais		

Superficies	Capacité d'accueil				
	Actuelle <construction ou agrandissement>		Nouvelle <agrandissement>		
Programme technique	5515 m <sup>2</sup>	Maternelle	5	Maternelle	9
Superficie récupérable	3829 m <sup>2</sup>	Primaire	21	Primaire	25
Superficie à construire	1686 m <sup>2</sup>	EHDAA	0	EHDAA	0
		Local de garde	1	Local de garde	3
Superficie à réaménager	0 m <sup>2</sup>	Primaire	594	Primaire	762
		Secondaire	0	Secondaire	0

Estimation du coût de construction et de réaménagement			Pourcentage de (A) ou (G)
A. Coût de construction indexé	11 276 026 \$		
A1. Coût de construction indexé et réajusté selon l'ampleur du projet	\$11 511 380		\$ /m <sup>2</sup>
Montant associé aux mesures de développement durable, 5 % du coût de construction (inclus dans A1.)			\$
B. Conditions spéciales		\$	
C. Transformation du bâtiment existant		\$	/m <sup>2</sup>
D. Équipement intégré		\$	(A)
E. Aménagement extérieur		\$	(A)
F. Aménagement de base de la cour d'école		\$	
G. COÛT DES TRAVAUX (A1+B+C+D+E+F) Bonification possible incluse (case ombragée)		\$	\$
H. Honoraires professionnels		\$	(G)
I. Fonds de bibliothèque (documentation)		\$	
J. Divers et location de locaux modulaires (si requis)		\$	
K. Contingences (10,0% de G)		\$	
L. Mobilier, appareillage et outillage		\$	(A)
M. Intégration des arts (œuvre d'art et services)	\$ =	\$	
N. Frais de gestion de projet de la CS (_ % de G+H+K)		\$	
O. Frais connexes liés au terrain		\$	
<b>COÛT TOTAL DU PROJET</b>	<b>15 983 724 \$</b>		<b>\$ /m<sup>2</sup></b>
DATE PRÉVUE D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS			19-12-01
MEES	Ajout d'espace pour la FG (mesure 50511) du PQI 2018-2028		4 923 867 \$
MEES - Ajout de superficies	Ajout d'espace pour la FG (mesure 50511) du PQI 2018-2028		2 128 397 \$
MEES	Bonif Lab-École1		2 000 000 \$
MEES	Bonif Lab-École2		1 200 000 \$
MEES	Bonif classes préscolaires additionnelles		3 700 000 \$
MEES	Bonification réussite éducative et développement durable (2018-2028)		635 277 \$
MEES - Ajout de superficies	Bonification réussite éducative et développement durable (2018-2028)		272 352 \$
REMBOURSEMENT PARTIEL DES TAXES	Taux de remboursement de 7,035 % et fonds de bibliothèque de 3,238 %		1 123 831 \$
<b>TOTAL</b>			<b>15 983 724 \$</b>

<b>MAJORATION POSSIBLE POUR RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (incluant frais afférents) (taxes nettes)</b>		<b>907 630 \$</b>
PRÉPARÉ PAR	Steve Hébert / (nom) (signature)	/ (date)
DIRECTRICE	Geneviève Turcotte, CPA, CMA, MBA / (nom) (signature)	19/07/19 (date)

**Ministère de l'Éducation  
Direction de la coordination des investissements**

**ESTIMATION DU COÛT TOTAL D'UN PROJET D'IMMOBILISATION  
FORMATION GÉNÉRALE**

NATURE DU PROJET	Agrandissement de 8 classes et d'un gymnase		CODE-BÂTIMENT	886018
ÉCOLE	Pierre-Elliott Trudeau		CODE RÉGION ADMINISTRATIVE	7
COMMISSION SCOLAIRE	Western Québec (Outaouais)		DATE	2020-08-28
MUNICIPALITÉ	Gatineau			
CIRC. ÉLECT. PROVINCIALE	Hull			
RÉGION ADMINISTRATIVE	de l'Outaouais			

Superficies		Capacité d'accueil			
		Actuelle <construction ou agrandissement>		Nouvelle <agrandissement>	
Programme technique	5515 m <sup>2</sup>	Maternelle	5	Maternelle	9
Superficie récupérable	3829 m <sup>2</sup>	Primaire	21	Primaire	25
Superficie à construire	1686 m <sup>2</sup>	EHDAA	0	EHDAA	0
		Local de garde	1	Local de garde	3
Superficie à réaménager	0 m <sup>2</sup>	Primaire	594	Primaire	762
		Secondaire	0	Secondaire	0

Estimation du coût de construction et de réaménagement Avant appel d'offres		Pourcentage de (A) ou (G)
A. Coût de construction indexé	11 276 026 \$	
A1. Coût de construction indexé et réajusté selon l'ampleur du projet	\$11 511 380	\$/m <sup>2</sup>
Montant associé aux mesures de développement durable, 5 % du coût de construction (inclus dans A1.)		\$
B. Conditions spéciales	\$	
C. Transformation du bâtiment existant	\$	/m <sup>2</sup>
D. Équipement intégré	\$	(A)
E. Aménagement extérieur	\$	(A)
F. Aménagement de base de la cour d'école	\$	
G. COÛT DES TRAVAUX (A1+B+C+D+E+F) Bonification possible incluse (case ombragée)	\$	\$
H. Honoraires professionnels	\$	(G)
I. Fonds de bibliothèque (documentation)	\$	
J. Divers et location de locaux modulaires (si requis)	\$	
K. Contingences (10,0% de G)	\$	
L. Mobilier, appareillage et outillage	\$	(A)
M. Intégration des arts (œuvre d'art et services)	118 167 \$ + 23 633 \$ =	
N. Frais de gestion de projet de la CS ( % de G+H+K)	\$	
O. Frais connexes liés au terrain	\$	
<b>COÛT TOTAL DU PROJET</b>	<b>17 520 478 \$</b>	<b>\$/m<sup>2</sup></b>

DATE PRÉVUE D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS		19-12-01
MEQ - Contribution financière additionnelle	Ajout d'espace pour la FG (mesure 50511) du PQI 2020-2030	1 428 645 \$
MEQ	Ajout d'espace pour la FG (mesure 50511) du PQI 2018-2028	4 923 867 \$
MEQ - Ajout de superficies	Ajout d'espace pour la FG (mesure 50511) du PQI 2018-2028	2 128 398 \$
MEQ	Bonif Lab-École1	2 000 000 \$
MEQ	Bonif Lab-École2	1 200 000 \$
MEQ	Bonif classes préscolaires additionnelles	3 700 000 \$
MEQ	Bonification réussite éducative et développement durable (2018-2028)	635 277 \$
MEQ - Ajout de superficies	Bonification réussite éducative et développement durable (2018-2028)	272 352 \$
REMBOURSEMENT PARTIEL DES TAXES	Taux de remboursement de 7,035 % et fonds de bibliothèque de 3,238 %	1 231 938 \$
<b>TOTAL</b>		<b>17 520 478 \$</b>
<b>MAJORATION POSSIBLE POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (incluant frais afférents) (taxes nettes)</b>		<b>907 630 \$</b>

PRÉPARÉ PAR	Steve Hébert	/	/
	(nom)	(signature)	(date)
DIRECTRICE	Geneviève Turcotte, CPA, CMA, MBA	/	/
	(nom)	(signature)	(date)

chapitre A-2.1

## LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

### CHAPITRE II ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

#### SECTION I DROIT D'ACCÈS

**21.** Un organisme public peut refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de révéler un emprunt, un projet d'emprunt, une transaction ou un projet de transaction relatifs à des biens, des services ou des travaux, un projet de tarification, un projet d'imposition d'une taxe ou d'une redevance ou de modification d'une taxe ou d'une redevance, lorsque, vraisemblablement, une telle divulgation:

1° procurerait un avantage indu à une personne ou lui causerait un préjudice sérieux; ou

2° porterait sérieusement atteinte aux intérêts économiques de l'organisme public ou de la collectivité à l'égard de laquelle il est compétent.

1982, c. 30, a. 21.



**22.** Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

1982, c. 30, a. 22; 2006, c. 22, a. 11.

**53.** Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

- 1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;
- 2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.



**54.** Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.



**56.** Le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne.

1982, c. 30, a. 56; 2006, c. 22, a. 110.



**59.** Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

- 1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;
- 2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;
- 3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;
- 4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;
- 5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;
- 6° (*paragraphe abrogé*);
- 7° (*paragraphe abrogé*);
- 8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;
- 9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

1982, c. 30, a. 59; 1983, c. 38, a. 55; 1984, c. 27, a. 1; 1985, c. 30, a. 5; 1987, c. 68, a. 5; 1990, c. 57, a. 13; 2006, c. 22, a. 32; 2005, c. 34, a. 37.



## Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

### Révision par la Commission d'accès à l'information

#### a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

#### b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).